



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conseil Municipal des Jeunes Ennevelinois



Article 1 – Création et rôle du CMJE

Il est créé un **Conseil Municipal des Jeunes Ennevelinois (CMJE)**

Le CMJE est une **instance consultative** de participation citoyenne permettant aux jeunes :

- D'exprimer leurs idées,
- De proposer des projets,
- De participer à la vie de la commune.

Le CMJE formule des **avis et propositions** transmis aux élus du conseil municipal.

Article 2 – Objectifs du CMJE

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectifs :

- De sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie locale ;
 - De développer l'expression, l'écoute et le respect du collectif ;
 - De favoriser l'engagement des jeunes dans des projets utiles à la commune ;
 - De renforcer le lien entre les jeunes, les élus et les habitants.
-

Article 3 – Composition

Le CMJE est composé de :

- **12 jeunes conseillers maximum**, sélectionnés par la commission jeunesse après une étude collégiale des candidatures reçues en mairie.
- Du CM1 à la troisième,
- Résidents à Ennevelin.

La composition du CMJE respecte autant que possible la **mixité filles/garçons** et la diversité des profils.

Article 4 – Modalités de désignation

Les jeunes conseillers sont :

- **Volontaires**, et déposent en mairie pour le **10 septembre 2026** leur lettre de candidature (exemple en annexe), sur une feuille A4, chacun étant libre de sa présentation. Ils peuvent candidater en binôme.
- Déclarés candidats avec **l'accord écrit de leur responsable légal**.

La commune organise :

- Une présentation du CMJE en fin d'année scolaire dans l'école du village
 - Une distribution de flyers et affichage dans les lieux communaux
 - Une commission afin de faire des choix selon le nombre de candidatures.
-

Article 5 – Durée du mandat

- Le mandat de conseiller jeune est de **1 an**, renouvelable
 - Interrompu en cas de déménagement hors de la commune ou de démission volontaire.
-

Article 6 – Fonctionnement

Réunions

- Le CMJE se réunit **au minimum trois fois par an**, hors vacances scolaires, en réunion plénière les vendredis à 17h30. Conseil d'installation **le vendredi 18 septembre à 17h30**
- Les réunions ont lieu en mairie ou à la marque page
- Des groupes de travail peuvent être constitués selon les projets.
- Des temps de présentation de leurs projets au conseil municipal

Déroulement

- Les réunions sont animées par l'**adjointe à la jeunesse** et un **animateur de la médiathèque**. Les différents élus de la **commission jeunesse** sont invités à chaque réunion plénière et peuvent animer des groupes de travail en fonction des thématiques.
- Chaque jeune peut s'exprimer librement dans le respect des règles collectives
- Les décisions sont prises à la majorité des jeunes présents.

Article 7 – Thématiques de travail

Les projets du CMJE peuvent porter notamment sur :

- Le cadre de vie et l'environnement,
- Le sport, la culture et les loisirs,
- La solidarité et le vivre-ensemble,
- Les actions citoyennes et intergénérationnelles.
- Les fêtes et cérémonies de la commune

Les projets peuvent aussi concerner d'autres thématiques, choisis par les jeunes mais doivent être **réalistes, utiles et adaptés à l'âge des jeunes**.

Dans les lettres de candidature, les élus de la commission jeunesse seront attentifs aux idées de chaque jeune.

Article 8 – Rôle des élus adultes et du référent

Le CMJE est accompagné par :

- Un élu délégué à la jeunesse,
- Un référent communal chargé de l'animation et du suivi.
- La commission jeunesse du conseil municipal

Les adultes accompagnent et encadrent les jeunes sans décider à leur place mais en proposant des solutions en connaissance des possibilités.

Article 9 – Engagement des jeunes conseillers

Les jeunes conseillers s'engagent à :

- **Participer** régulièrement et activement aux réunions, aux manifestations communales (commémorations, vœux, fête du village)
- **Respecter** les autres jeunes et les adultes,
- Respecter la parole de chacun lors des débats
- **Représenter** les jeunes de la commune avec sérieux,
- Respecter les règles du CMJE : respect, écoute, ponctualité, responsabilité.

En cas d'absences répétées ou de comportement inapproprié, il peut être mis fin au mandat après échange avec la famille.

Article 10 – Budget

Un budget annuel est alloué au CMJE par la commune.

Ce budget permet de financer :

- Les projets portés par les jeunes,
 - Les actions de communication,
 - Les sorties ou événements liés aux projets.
-

Article 11 – Communication et valorisation

Les actions du CMJE peuvent faire l'objet :

- D'**articles** dans les supports municipaux,
 - De **présentations** lors d'événements communaux,
 - D'un **bilan annuel** rendu public.
-

Article 12 – Les représentants légaux

- Les représentants légaux ont pris connaissance de tous les éléments indiqués dans ce **règlement intérieur**.
- Les jeunes sont informés par courriel des lieux et dates des réunions prévues dans le cadre du CMJE. Les parents s'engagent à **amener et récupérer** leurs enfants ou à transmettre une autorisation de sortie. Pour rappel les réunions plénières auront lieu les vendredis à 17h30 et la première est fixée au **vendredi 18 septembre**.
- Les représentants légaux remplissent et signent l'**autorisation parentale** ainsi que l'**autorisation du droit à l'image**

Annexe1 :

Exemple de lettre de candidature



Présente-toi : (*nom, prénom, âge, classe, loisirs, ...*)

Quelles sont tes motivations pour rejoindre le CMJE ?

Quelles sont tes idées de projets pour les jeunes, le village ? *décris-les en quelques lignes*

Annexe 2 :

Autorisations des parents/ représentants légaux permettant au jeune de candidater au CMJE et d'y participer en cas de sélection.



Je soussigné

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse :

Contact téléphonique :

Mail :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse :

Contact téléphonique :

Mail :

Autorise(nt) mon (notre) enfant :

Nom et prénom du jeune concerné :

à candidater pour le Conseil Municipal des Jeunes Ennevelinois et à participer à ce conseil
en cas de sélection par la commission jeunesse.

Fait le .../ .../ 2026

Signatures :

Annexe 3 :

Autorisation d'utilisation et cession de droit à l'image dans le cadre du CMJE



Je soussigné(e) :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom et prénom :

Adresse :

Contact téléphonique :

Mail :

Pour la personne mineure

Nom et prénom :

Date de naissance : .../ .../

Pour laquelle je suis titulaire de l'autorité parentale en tant que

☐ Mère ☐ Père ☐ Représentant légal de l'enfant

Autorise la commune d'Ennevelin à le filmer ou le photographier dans le but d'une diffusion sur les supports de communication interne de la ville actuellement disponibles :

- Ennevel'info papier et numérique
- Réseaux sociaux et applications relatifs à la ville d'Ennevelin
- Communication à la presse
- Publicité ayant pour objet la promotion du village et du CMJE

Ces supports auront une diffusion non commerciale.

Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait à Ennevelin, le .../ .../ 2026

Signature :

Annexe 4 :

Engagement du jeune et de ses représentants légaux



- Je suis conseiller municipal des jeunes Ennevelinois pour 1 an (jusqu'à la mi-septembre 2027)
- J'assiste aux réunions du CMJE (plénières et commissions)
- Je fais le lien avec le conseil municipal élu d'Ennevelin
- Je m'exprime sur les sujets qui concernent les jeunes de la commune
- Je propose des projets réalisables
- Je participe de façon concrète à la vie culturelle, sociale environnementale, sportive de la commune.
- Je propose des actions de communication et de citoyenneté
- Je participe aux cérémonies officielles (commémorations, fête du village, vœux du maire, ...)
- Je respecte la parole de chacun
- Je respecte les autres jeunes ainsi que les adultes qui m'entourent
- Je respecte le règlement intérieur du CMJE

L'engagement citoyen : être conseiller municipal des jeunes Ennevelinois c'est un travail qui demande du temps, de la concentration et de l'imagination. C'est exprimer son point de vue et participer de façon active à la vie de sa commune par le biais d'actions et de manifestations.

En signant ci-dessous, le jeune conseiller et son représentant légal attestent avoir pris connaissance du règlement intérieur du CMJE et acceptent l'engagement.

A Ennevelin, le .../ .../ 2026

Le jeune

Nom : Prénom :

Signature :

Le représentant légal :

Nom : Prénom :

Signature :

Signature de Monsieur le maire :